

Etienne Drèze

Echevin des finances

RAPPORT SUR LA MB2 BUDGET 2017

Cette seconde modification budgétaire a été réalisée sur base du même mécanisme que les années précédentes, à savoir : adaptation des crédits budgétaires sur base de l'analyse de la balance des crédits budgétaires (en plus ou en moins selon le cas), intégration d'informations nouvelles et suppression de projets qui ne seront pas réalisés d'ici fin décembre !

Le budget ordinaire se solde ainsi, par un résultat positif à l'exercice propre de 42.964,79 € et de 1.206.184,51 € au résultat global.

Cette année, les adaptations budgétaires sont moindres que les années précédentes. Le Boni dégagé permet de faire preuve de prudence par rapport aux perspectives futures et ainsi, de constituer des réserves, comme cela avait été préconisé par notre Directeur Financier.

Un très grand merci pour la collaboration de tous les membres du service finances/taxes/comptabilité pour ces travaux budgétaires, ainsi que la Directrice Générale et le Directeur Financier !

1) A l'ordinaire :

a) Recettes :

- Adaptation du montant de la dotation du Fonds des communes (+10.844,83 €),
- Modification de l'article budgétaire pour la taxe sur les carrières comme présenté au Conseil communal du 09/10/2017,
- Adaptation montant des amendes administratives (+ 30.000 €),

Les recettes augmentent de 59.197,83 €.

b) Dépenses :

- Différents postes de personnel ont été adaptés selon les changements de contrats et d'une politique de mobilité entre services,
- Dotation zone incendie (+ 64.000,51 € à l'exercice propre) suite aux nouvelles modalités de pécules de vacances,
- Constitution de provisions pour les dépenses de personnel communal (+ 100.000 €) et pour la zone de Police (+ 60.000 €),

Les différentes provisions sont actuellement :

- Entretien ordinaire voirie : 100.000 €
- Déficit des hôpitaux : 75.000 €
- Dépenses de personnel : 275.000 €
- Réclamations-litiges autres que taxes : 50.000 €
- Zone Police : 60.000 €

Les dépenses augmentent de 279.801,54 €.

2) A l'extraordinaire :

Quelques modifications à l'extraordinaire :

- Remplacement chaudière église : + 6.000 €,
- Agrandissement crèche : + 8.000 € d'honoraires (convention BEP),
- Promenade urbaine : - 80.000 € d'honoraires.

Comme préconisé par la tutelle lors du retour du compte 2016, des non valeurs de droits constatés ont été intégrées dans les exercices antérieurs pour un montant de 105.393,81 €.

Ces quelques changements sont financés par prélèvement sur le fonds de réserve. Suite à un emprunt de 97.000 € de la zone de Police, la balise d'investissement passe de 167,89 €/habitant à la MB1 à 170,01 €.

En conclusion, la nouvelle méthodologie de travail a permis de finaliser la MB2 plus facilement et d'anticiper des dépenses futures. La prudence reste de rigueur vu les prévisions de dépenses et notamment au niveau des dépenses de transfert via le CPAS, zone incendie et zone de Police. En suivant les conseils de notre Directeur Financier, de nouvelles provisions devront peut-être être envisagées.

Etienne Drèze